

## RETRAITE SPORTIVE SAINT-OUEN L'AUMONE

### REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE « ACTIVITE DANSEE »

*Il a pour objet de définir les conditions d'organisation, d'encadrement et de sécurité de cette discipline.*

*Il vise à garantir la sécurité des adhérents, le bon déroulement des séances et le respect des règles collectives.*



**Arrivez quelques minutes avant le début de la séance** afin de participer à l'échauffement, indispensable pour danser en toute sécurité.



**Portez des chaussures propres**, réservées si possible à la danse en salle. Les chaussures à semelles antidérapantes type baskets sont à éviter afin de préserver votre confort de danse et le revêtement du sol.



**Pensez à apporter une bouteille d'eau** pour rester hydraté·e tout au long de la séance.



**Mettez votre téléphone en mode silencieux** afin de préserver la concentration et le plaisir de tous.



**Veillez à ranger vos sacs et effets personnels hors des zones de pratique de l'activité** pour garantir la sécurité de chacun.



**Les séances sont réservées aux adhérent·e·s de l'association.** Pour le confort des participant·e·s et le bon déroulement de l'activité, nous vous remercions de ne pas faire entrer dans la salle des personnes non adhérentes (amis, enfants, accompagnateurs, etc).



**En cas de départ anticipé, pensez à prévenir l'animatrice en début de séance**, pour éviter toute inquiétude quant à votre état physique.



**Cultivons ensemble un esprit bienveillant : acceptons nos imperfections ainsi que celles des autres**, car chacun progresse à son rythme.



**Et surtout, dansez en gardant le sourire !**

Tout adhérent qui ne respecterait pas les dispositions de ce règlement intérieur ou les consignes de l'animateur s'expose à une exclusion éventuelle et de ce fait exonère la responsabilité de l'animateur et de l'association la Retraite Sportive Saint-Ouen l'Aumône.

Ce règlement intérieur a été approuvé par le comité directeur en date du 19 juin 2026, et, s'impose donc à toutes et à tous.

Les animateurs